

Rapport sur la Commission d'étude sur l'Homéopathie (1995–1997)



Homeopathy Study Commission Report (1995–1997)

Alain Sarembaud (médecin homéopathe)^a
Bernard Poitevin (allergologue homéopathe)^b

^a104 bis, rue de l'Avenir, 94380 Bonneuil-sur-Marne, France

^b625, avenue de la Mer, 83230 Bormes-les-Mimosas, France

Disponible en ligne sur [ScienceDirect](https://www.sciencedirect.com) le 1 août 2018

RÉSUMÉ

En raison du nombre important de médecins homéopathes en France et des interrogations thérapeutiques que l'homéopathie soulève, le Conseil national de l'Ordre des médecins avait créé, en 1995, une commission d'étude sur l'homéopathie, à l'instigation du Docteur Bernard Glorion. Cette commission, présidée par le docteur Lebatard-Sartre, avait réuni des conseillers ordinaires et des médecins homéopathes, experts et représentatifs des structures afférentes. Au bout de deux années de travail, celle-ci avait publié, en 1997, un rapport toujours d'actualité, qu'il s'agisse de l'enseignement ou de la recherche.

© 2018 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

SUMMARY

Due to the high number of homeopathic doctors in France and the therapeutic questions which homeopathy raises, the National Council of the French Board of Physicians created, in 1995, a homeopathy study commission, on the initiative of Doctor Bernard Glorion. This commission, chaired by Doctor Lebatard-Sartre, brought together board advisers and homeopathic doctors, experts and representatives from associated structures. After two years of work, it published, in 1997, a report which is still relevant today, both in the area of teaching or research.

© 2018 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

*Ordre national des Médecins – Conseil national de l'Ordre
 Section Exercice Professionnel
 27 février 1997*

Dans ces derniers rapports, il était souhaité la création d'un enseignement universitaire. Une commission d'étude sur l'enseignement de l'acupuncture et de l'homéopathie sera créée et s'orientera, semble-il, plutôt vers l'acupuncture.

Enfin, un rapport plus large sur les « médecines différentes » a été rédigé par le Dr Closier et présenté en 1984. Ce travail a débouché sur un certain nombre de propositions et surtout sur la nécessité d'un enseignement de l'acupuncture et de l'homéopathie pendant deux à trois ans avec intégration dans le milieu hospitalier.

La Commission d'étude sur l'homéopathie a été constituée avec des missions qui ont été

MOTS CLÉS

Homéopathie et ordre des médecins
 Rapport Lebatard-Sartre
 Déontologie

KEYWORDS

*Ethics
 Homeopathy and board of physicians
 Lebatard-Sartre report*

PRÉAMBULE

Il faut rappeler que l'Ordre national des Médecins s'est penché sur l'exercice de l'homéopathie depuis 1974 : rapport du Dr Carlotti (en 1974 et en 1977), puis du Dr Auban (en 1978) et du Dr J. Moulin (en 1978, en 1979 et en 1980).

Auteur correspondant.
 Adresses e-mail :
alain.sarembaud@orange.fr,
bernard.poitevin@wanadoo.fr

Synthèse du rapport

« L'Homéopathie est une méthode thérapeutique basée sur le trépied conceptuel d'Hahnemann : similitude, globalité, infinitésimalité. Administration à des doses très faibles ou infinitésimales de substance susceptibles de provoquer, à des concentrations différentes chez l'homme en bonne santé (pathogénésie), des manifestations semblables aux symptômes présentés par le malade.

L'application correcte de la méthode implique, après diagnostic, la comparaison par le médecin de l'ensemble des symptômes de l'affection et des réactions individuelles du patient avec la pathogénésie des médicaments utilisables. »

La Commission souhaite qu'une expérimentation et une évaluation scientifique large de l'Homéopathie soit réalisée en France par des méthodes adaptées, consensuelles, comme l'a préconisé l'Académie de Médecine en 1984, conciliant les points de vue des uns et des autres. Cette évaluation devrait s'appuyer sur une large assise universitaire et professionnelle.

Cette méthode thérapeutique, qui doit être réservée aux docteurs en médecine, n'est pas une spécialité ni un exercice exclusif. Les médecins qui l'utilisent doivent conserver la totalité de la compétence que leur a conférée leur qualification. Ils sont tenus de respecter toutes les obligations inhérentes au Code de déontologie médicale, et en particulier celles concernant les gardes et urgences et la nécessaire acquisition d'une formation complémentaire en homéopathie.

Afin de s'assurer de la compétence de ces médecins, il serait très souhaitable que soit créée par l'université un D.I.U. qui servirait de base à la reconnaissance de la mention « Homéopathie ». L'acceptation de la mention, sur simple déclaration du médecin, qui est actuellement en vigueur, est une disposition qui paraît inadaptée.

précisées par le président B. Glorion dans sa lettre du 28 juillet 1995 :

- De dresser un état actuel de l'exercice de l'homéopathie ;
- D'en préciser les modalités actuelles de formation ;
- De proposer les modalités de l'organisation d'un enseignement officiel ;
- D'évoquer les aspects déontologiques et éthiques de la mise en application de ces méthodes.

Au cours de ces travaux, la Commission s'est nécessairement penchée sur l'ensemble des questions posées par l'homéopathie afin de pouvoir mieux répondre aux missions qui lui ont été proposées.

Le rapport suivra le plan suivant :

1. Historique
2. Principes de la méthode.
3. Définition.
4. Évaluation et recherche
5. Exercice de l'homéopathie
6. Formation.
7. Exercice des vétérinaires.
8. Conclusion.

HISTORIQUE

L'origine de la doctrine homéopathique est l'œuvre d'un homme : **Samuel Hahnemann**.

Ce médecin saxon (1755-1843), après avoir écrit de nombreuses publications médicales, a énoncé pour la première fois, en 1796, le principe de similitude, principe de base de cette conception thérapeutique.

Après de multiples expérimentations, il développera son concept en 1810 dans « *L'Organon* ». La méthode se répand assez rapidement au XVIII^e siècle en Europe surtout, et Monsieur Hahnemann vient en France en 1835. La première publication française (Sébastien Des Guidi) remonte à 1832 et la première thèse a été soutenue en 1870.

En 1867, la Société médicale homéopathique de France fonda un hôpital homéopathique, l'Hôpital Saint-Jacques. En son sein, l'école homéopathique de Paris sera créée en 1931.

L'exercice de l'homéopathie recula assez considérablement au XX^e siècle, surtout en Allemagne où, entre 1937 et 1939, les contrôles de valeur effectués par les universités semblent avoir donné des résultats globalement négatifs.

En Angleterre, les travaux *in vitro*, conduits à la même époque par le Dr Boyd, ont donné des résultats positifs.

En 1929, Madame Lise Wurmser, puis en 1932, Jean et Henri Boiron, pharmaciens, se lancent dans le développement du médicament homéopathique et c'est en 1965, que se fera l'inscription officielle à la pharmacopée française. En France, le développement a été assez important ces dernières décennies.

PRINCIPES DE LA MÉTHODE

« Le traitement par l'homéopathie repose sur trois principes : la similitude, l'infinitésimalité, la globalité ».

Le plus important est celui de la similitude : il a été énoncé pour la première fois en 1790 par Monsieur Hahnemann et on peut en donner la définition suivante :

« *Toute substance capable d'induire à dose pondérale chez un sujet sain des symptômes pathologiques est susceptible, à doses faibles spécialement préparées, de faire disparaître les symptômes semblables chez le malade qui les présente* ».

C'est ainsi que plus de 4 000 substances ont été utilisées : minérales, végétales, animales, parfois même issues du malade lui-même (isothérapie). La diversité de provenance des substances utilisées explique les confusions avec d'autres formes d'exercices (phytothérapie, aromathérapie, hémothérapie, etc.). Il convient donc que chaque substance ait été testée à dose pondérale et subtoxique pour en connaître exactement les effets induits ; le médecin choisira parmi ces substances celles qu'il estime, à dose très faible, appropriée aux symptômes du malade.

Cette expérimentation de chaque substance conduit à un compte-rendu désigné sous le nom « *pathogénésie* ». Les recherches de « *pathogénésies* » se poursuivent en permanence et il semble qu'elles devraient être confirmées pour les préciser encore davantage.

Le second principe est celui de l'infinitésimalité : des dilutions successives, parfois très nombreuses, sont réalisées au point que la présence de molécules est improbable (dilution au-delà de 12 CH ; CH désignant une dilution centésimale hahnemannienne). La préparation nécessite une forte agitation du flacon appelée dynamisation, initialement obtenue par succussion.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/8951484>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/8951484>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)